

## Ordonnance pénale alcool au volant

Par **aaaaeeuuu**, le **15/03/2020** à **17:52**

Bonjour,

Ayant eu un accident avec un taux d'alcool délictuel, j'étais convoqué le 13/03/2020 au TGI pour une ordonnance pénale. Cependant, en allant au tribunal, le délégué du procureur m'indique qu'il n'a pas mon dossier et qu'il ne peut pas me juger, ni savoir ce que mon dossier va devenir.

Comment cela est-il possible ?

Y-a-t-il un recours possible ou bien je dois seulement attendre de recevoir un courrier recommandé ?

Merci de vos réponses